



## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2019 à 18h30

L'an deux mil dix-neuf, le 30 septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

### Etaient présents

M. Sylvain COINTAT, *Maire*  
M. Alain CAILBOURDIN et Mme Monique RABEREAU, *Adjoints au maire*  
Mme Bernadette BACHES, Mme Dominique BASSINO, M. Christophe DELOUBES, Mme Brigitte GUYONNET, Mme Lydia LIPOVAC, M. Jean MATHAT et M. Gabriel NAGOT, *Conseillers Municipaux*.

### Etaient absents

M. Michel BAILLY ayant donné pouvoir à M. Sylvain COINTAT.

\_\_\_\_\_

M. Alain CAILBOURDIN est nommé secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

Avant de passer à l'ordre du jour, le compte-rendu de la dernière réunion est adopté et la date de la prochaine réunion est fixée au 4 novembre 2019 à 18h30 sous réserve. M. le Maire demande à l'assemblée d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la vente du tracteur CASE.

Le conseil municipal accepte.

### 1. Décision modificative

Suite à la vente du tracteur CASE, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour affecter la recette en recettes d'investissement.

### 2. Point sur les travaux (présenté par M. CAILBOURDIN)

Construction des ateliers municipaux : Malgré quelques soucis courant août pour coordonner les différents corps de métier, les délais sont toujours respectés. La livraison est prévue pour la mi-décembre. Les portes sectionnelles devraient être posées dans la semaine et les fenêtres la semaine suivante. Le SPANC ayant trouvé que la zone d'épandage est trop juste, il préconise d'installer une station compacte (qui fonctionne uniquement par gravité) ce qui permettrait de traiter les eaux usées sans épandage et de les rejeter dans le réseau de la ville. Il existe deux sortes de filtres, soit un matériau naturel soit un matériau synthétique. Autre modification, la surface bitumée pour le nouveau parking étant déjà assez importante, une surface végétalisée sera créée autour de l'arbre.

Aménagement de l'entrée des Braults : M. le Maire précise qu'il a reçu un courrier électronique d'un habitant des Braults qui s'impatiente et qui demande qu'une solution soit trouvée rapidement pour remettre un abribus. Par ailleurs, le panneau d'affichage a été arraché lors d'une collision cet été. Il serait donc souhaitable que le nouvel abribus comprenne un panneau d'affichage. La création d'une dalle en béton sera réalisée prochainement par les agents de la commune.

Aménagement de Maltaverne : Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur le site e-bourgogne depuis le 19 septembre. La date limite pour le dépôt des offres est fixée au 18 octobre à 17h30. La commission d'ouverture des plis se réunira le 28 octobre pour étudier les offres et proposer les entreprises qui seront retenues. Celles-ci seront validées lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

D'un point de vue technique, les agents du Département souhaitent être présents lors de la matérialisation au sol du stop afin de vérifier qu'il soit placé correctement.

Par ailleurs, il est envisagé de signer une convention avec le Département afin de planter des pieds de vignes sur le rond-point en haut de Maltaverne ce qui permettrait d'annoncer l'entrée du vignoble. L'entretien du rond-point serait à la charge de la commune.

Agrandissement de la cantine : L'escalier derrière le bâtiment a été modifié et en partie détruit. Reste à dévier les vents de la fosse septique. Les plots en maçonnerie pour réceptionner la cellule sont également terminés. Celle-ci doit être livrée le 23 octobre et sera opérationnelle dès la rentrée scolaire du 4 novembre. Elle sera installée dans le prolongement du bâtiment existant ce qui permettra une surveillance d'un bout à l'autre du réfectoire.

### 3. Point sur les manifestations

Maisons fleuries : Les prix des maisons fleuries seront remis le samedi 12 octobre à 11h à la mairie.

Repas des aînés : La date avait été fixée au samedi 14 décembre. Mme RABEREAU a pris contact avec le traiteur et les menus proposés devraient arriver prochainement. Le repas sera animé par M. Pascal RABIGOT. Les colis seront distribués un autre jour mais la date n'est pas encore déterminée. La commission se rendra rapidement à la Laiterie de Boisfleury.

Vin chaud : Animé par Pascal RABIGOT, il aura lieu sur le parvis de la mairie le vendredi 20 décembre à partir de 18h30.

Vœux du maire : Comme tous les ans, les vœux du maire auront lieu le premier dimanche du mois de janvier soit le 5 janvier à 11h à la salle polyvalente.

## QUESTIONS DIVERSES

### 4. Budget participatif

Le budget participatif permet aux Nivernaises et aux Nivernais, justifiant d'un lien de domiciliation avec la Nièvre de proposer des projets mais aussi de choisir par l'intermédiaire de leurs votes, des projets d'intérêt général ou local pour le Département de la Nièvre, ses cantons, ses territoires.

Sur la proposition d'habitants, la commune a déposé un projet d'extension de l'aire de jeux en installant une structure multifonction à destination des jeunes enfants. Le coût est d'environ 10.000 € dont 80 % seront financés par le Département si le projet obtient suffisamment de votes.

L'enveloppe globale pour la Nièvre est de 250.000 €. Les administrés sont donc invités à voter pour le ou les projets qui les intéressent, soit par internet, soit en déposant un bulletin dans l'urne prévue à cet effet à la mairie du 1<sup>er</sup> au 31 octobre.

Le dépouillement aura lieu le 20 novembre à l'Hôtel du Département.

### 5. Etat civil

M. le Maire fait un point sur l'état civil : à ce jour, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il y a eu 5 naissances plus 2 à venir prochainement, aucun mariage, 6 PACS plus un demain et 3 décès.

### 6. Divers

Le conseil municipal félicite toute la troupe de théâtre pour leur magnifique représentation.

## TOUR DE TABLE

- M. NAGOT souhaite savoir si la nouvelle table des Loges va rester en l'état. M. CAILBOURDIN explique que l'entreprise n'avait pas de bastaings suffisamment longs pour faire ce qui avait été demandé. Elle a donc réalisé ce qu'elle a pu mais M. CAILBOURDIN va reprendre contact pour voir ce qui peut être amélioré.

- Mme BASSINO explique que l'atelier lecture a été reconduit cette année. Il débute à 16h30 après le goûter. Le groupe, encadré par quatre bénévoles, est formé de onze enfants de moyenne section. Il est envisagé d'intégrer des enfants de petite section après les vacances de Noël.
- M. CAILBOURDIN fait part de la requête de Mme LASOTA qui souhaiterait que le chemin qui mène aux Girarmes soit interdit à la circulation notamment aux motos. M. le Maire répond que la vitesse des différents véhicules sur la commune est un problème général mais il est malheureusement impossible d'interdire la circulation sur les chemins. M. CAILBOURDIN pense, par ailleurs, qu'il serait important de refaire le revêtement de la RD 553A (prolongement de la rue de l'Enclos) car elle est dangereuse.
- M. DELOUBES souhaiterait savoir ce qu'il faut faire lorsque l'on constate des fissures sur sa maison suite à la sécheresse. M. le maire répond qu'il faut se faire recenser en mairie et faire un courrier à titre conservatoire auprès de l'assurance. La procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle est assez longue.
- Mme GUYONNET signale que les panneaux situés au sud de Maltaverne dans le virage sont abîmés voire cassés et que la boîte à lettres de Maltaverne est descellée.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été alerté, dimanche matin de très bonne heure, par un habitant de la commune, qu'il y avait une grosse fuite d'eau sur la route entre Boisgibault et Maltaverne au niveau de la maison de M. et Mme SIMON. Le SIAEP, de son côté, avait constaté sur le panneau de contrôle un dysfonctionnement sur Boisgibault mais ne savait pas exactement à quel niveau. De plus, le niveau du château d'eau avait très nettement diminué. Pour des raisons de sécurité, le puits de captage des Girarmes a dû être fermé quelques heures, le temps de réaliser les travaux de réparation.

Fin de la séance à 19h35.

Le Maire,  
Sylvain COINTAT.

Le secrétaire de séance,  
Alain CAILBOURDIN.